

COVID 19
Information
du 11 mars 2022

Madame, monsieur,

A compter du 14 mars 2022, le protocole sanitaire passera au niveau 1 / niveau vert pour l'ensemble des écoles et établissements scolaires du territoire national.

Ce passage au niveau 1 implique notamment :

- **la fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves.**
Cependant, dans un premier temps, les brassages trop importants entre groupe-classe et niveaux, notamment pendant les temps de récréation et de restauration, seront limités.
- **La fin de l'obligation du port du masque en intérieur et en extérieur pour tous sauf pour les déplacements en bus.** Le port du masque en intérieur est fortement recommandé, à partir de 6 ans, pour les personnes contacts à risque durant les 7 jours après la survenue du cas confirmé ainsi que pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement.
- **La fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives.**
- **Les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont quant à elles maintenues.**

● **Si votre enfant est positif à la COVID 19 :**

- Il ne devra pas se rendre à l'école avant un délai de 5 ou 7 jours.
- Au 5^{ème} jour, s'il n'a plus de fièvre depuis 48 h, il pourra passer un test antigénique ou PCR. Si ce dernier est négatif, il pourra revenir en classe. Dans le cas contraire, il devra rester isolé 7 jours.

● **Si votre enfant est cas contact à la COVID 19 :**

- Les élèves n'auront à réaliser qu'un seul test (autotest ou test antigénique) à J+2. L'attestation sur l'honneur ne sera plus exigée.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Noël Dupont
Directeur